

Cocher les activités choisies : Gym en salle Gym aquatique

☛ Reprise séances de gym en salle : lundi 4 septembre 2023 et de gym aquatique : *non connue ce jour*

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés :

N° de licence (si renouvellement) :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

E-mail :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Adresse :

Ville et code postal :

(la fourniture de votre adresse mail permet l'envoi de votre licence par voie dématérialisée)

Autorisation du droit à l'image (à compléter)

J'autorise le Club Gymnastique Volontaire Gaillacoise à la prise de vue et la diffusion de mon image dans le cadre de la promotion du Club et de ses activités, sous formes de médias multiples (photos, vidéos, Internet)

Site internet de la GVG : <https://gymvolontairegaillacoise.jimdofree.com>

☛ Cocher la case OUI NON

Date et signature de l'adhérent : (à compléter)

Cotisation saison 2023/2024

La cotisation annuelle **individuelle (gymnastique en salle)** pour la saison 2023/2024 est fixée à **145.€**.

La cotisation annuelle **couple (gymnastique en salle)** pour la saison 2023/2024 est fixée à **250.€**.

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques à l'ordre de la **Gym Volontaire Gaillacoise (GVG)**

Dans le cas d'un paiement en plusieurs chèques, ceux-ci sont à remettre en début de saison sportive, libellés à la date du jour de remise (3 chèques possibles 50 + 50 + 45 euros : inscrire au dos du chèque le jour et mois souhaités d'encaissement).

Le montant trimestriel pour les **séances de gym aquatique** est de **30.€** pour les adhérents gym en salle.

Pour les non adhérents gym en salle, il faut rajouter à ce tarif **31 €** (le prix annuel de la licence assurance et frais de gestion).

Chèque (libellé à l'ordre de la Gym Volontaire Gaillacoise : GVG) Espèces Virement

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Paiement de la cotisation
- Attestation « questionnaire de santé ou Certificat médical »

Conditions d'adhésion et Informations

Questionnaire de santé ou Certificat médical

Depuis le 1er septembre 2022, tous les licenciés doivent remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. **A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois. **Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.**

Cotisation saison 2023/2024

REPARTITION DE LA COTISATION INDIVIDUELLE gym en salle saison 2023/2024	
Adhésion à l'association	118 €
Licence FFEPGV	23 €
Part départementale / régionale	4€
COTISATION TOTALE DUE	145€

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Par ailleurs, pour un montant de 11,85 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2022/2023. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. (Notice affichée à la salle de la navigation et sur le site internet de la Gym Volontaire Gaillacoise + bulletins et notices à disposition à la demande des intéressés)

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Les documents sont consultables à la salle.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : **gymvolontairegaillacoise@gmail.com** ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

L'association a signé une convention appelée « **ENGAGEMENT CITOYEN** » qui est un engagement à respecter par le bureau, les animateurs, et les adhérents. Cette convention est affichée dans la salle pour information

Reçu Fiscal

Les licenciés peuvent déduire de leur impôt une partie du prix de la licence.

La réduction ne concerne que le paiement de la licence fédérale.

Le reçu fiscal délivré, est envoyé par e-mail à tous les licenciés et donne droit à une réduction d'impôts.

Le montant de la réduction vient en déduction de l'impôt à payer. La réduction correspond à 66% du montant de la licence, hors assurance. Toutes les licences individuelles, pratiquants, animateurs et dirigeants, sont concernées.

Guide des bonnes pratiques des adhérents

1. Se conduire comme un membre et non comme un client (l'association est gérée par des bénévoles et seuls les animateurs sont rémunérés)
2. S'intéresser au fonctionnement de la section et participer à l'assemblée générale,
3. Accepter les aléas avec sérénité (séances annulées, empêchements...),
4. Réserver un bon accueil aux contrôles des licences,
5. Respecter les règlements intérieurs des locaux et le matériel mis à disposition

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE AU SEIN DU BUREAU VOUS POUVEZ CONTACTER

Muriel MAUREL 06-18-99-22-74